

SEANCE ORDINAIRE DU 16/09/2019

L'an 2019, le 16 septembre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance :

A 18h30, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. IL est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame Marie Odile BONDENET demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du 25 juillet 2019. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Compétence eau et assainissement:

Madame Le Maire annonce que :

Vu l'Arrêté préfectoral n°25-2019-03-046 portant reprise et modification des statuts de la CC2VV ;

Vu le CGCT, et notamment les articles L5211-17 et L5211-5 du CGCT qui régissent les transferts de compétences en application des dispositions relatives au droit commun ;

Vu la délibération n°90/2019 du Conseil Communautaire de la CC2Vallées Vertes du 16 juillet 2019, proposant le transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT à compter du 1^{er} janvier 2020 au titre de ses compétences facultatives ;

Considérant que ce transfert de nouvelles compétences, fondé sur le droit commun, sera acté si la majorité qualifiée des communes membres le décide selon les dispositions suivantes: l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totales de celles-ci, OU par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (si l'une des conditions est atteinte, la compétence est transférée) ;

Considérant que les communes disposent de 3 mois à compter de la notification de la communauté de communes pour se prononcer et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Après délibération, le conseil municipal d'ACCOLANS, **désapprouve** le transfert des compétences **EAU** et **ASSAINISSEMENT** à l'unanimité des présents à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 4 : Matériel informatique :

Madame Le Maire a reçu plusieurs devis pour le renouvellement de l'imprimante de la mairie. Depuis plusieurs mois des problèmes sont rencontrés sur la qualité d'impression et la connexion (Scan, impression, rapidité..).

Mr Patrick ZELEK se propose dans un premier temps de prêter une imprimante.

Le conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité des présents.

Article 5 : Vente de biens sur la commune, prêt :

Madame Le Maire annonce au conseil municipal que la maison d'un particulier au 3 rue de la Vignotte est à vendre. Madame Marie Odile BONDENET-DRUET demande au conseil municipal si la commune souhaite acheter ce bien.

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET étant la personne vendeuse, sort de la salle du conseil municipal pendant la délibération.

Après délibération, le conseil municipal se prononce à 10 contre l'achat de ce bien immobilier.

A la réunion du conseil municipal du jeudi 25 juillet 2019, la commune d'ACCOLANS a préempté pour la maison au 9 grande rue pour un montant de 27 000 euros pour pouvoir transférer la mairie, le local technique puis à l'étage rénover un logement.

Madame Le Maire a reçu plusieurs propositions de prêt pour l'achat de cette maison.

Le Crédit Agricole propose un prêt de 30 000 € (frais de notaire inclus) sur 7 ans à un taux de 0,54 % pour une échéance trimestrielle de 1 092,53 euros.

Les frais de dossier s'élève à 50 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Article 6: Vente de parcelles de bois par un particulier:

Madame Le Maire a reçu la proposition d'un particulier pour la vente de 3 parcelles de bois qui jouxtent le terrain communal.

Le propriétaire doit nous apporter des renseignements complémentaires, la délibération est reportée.

Le bois sur la parcelle N° 20 de la commune d'ACCOLANS a été acheté par soumission de gré à gré le 4 septembre par la société MARC d'APPENANS à 550 € TTC au lieu de 375 € TTC.

Article 7: Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Le FONDS d'Aide Aux Accédants à la propriété en Difficultés (FAAD):

Madame Le Maire a reçu une demande de contribution pour le FSL et le FAAD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) au titre de la commune d'ACCOLANS.

Le niveau de participation par habitant au FSL est de 0,61 € et de 0,30 € pour le FAAD.

Après délibération, le conseil municipal souhaite avec 2 contre, 3 abstentions et 6 pour contribuer aux Fonds de Solidarité pour le Logement et pour le Fonds d'Aide Aux Accédants à la propriété en Difficultés.

Article 8: Convention de mise à disposition d'un broyeur à végétaux du SYTEVOM à la commune d'ACCOLANS :

Madame Le Maire a demandé au SYTEVOM d'utiliser à titre gracieux le broyeur à végétaux du SYTEVOM pour les différents travaux sur la commune d'ACCOLANS.

Une formation de 2 heures sera encadrée au siège à ESPRELS pour la manipulation et l'utilisation du broyeur.

Une attestation d'assurance est exigée pour la responsabilité civile.

Monsieur Guy SAINTVOIRIN se propose comme personne formée et référente pour l'utilisation du broyeur.

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET se renseigne pour la date de prêt et du lieu de chargement du matériel.

Article 9 : Questions et informations diverses :

* Madame Marine CANTALUPPI sera au secrétariat de mairie à ACCOLANS pour le remplacement en congé parental de Madame Aurélie SAINTVOIRIN du 20 septembre 2019 au 20 mars 2020.

Puis Madame Marine CANTALUPPI poursuivra le remplacement de Madame Aurélie SAINTVOIRIN qui sera en congé maternité jusqu'au 7 juin 2020.

* Voirie : les travaux sur la RD 118 se déroulent correctement. Une réunion est programmée chaque mercredi afin de vérifier et d'adapter au mieux les travaux sur la traversée du village.

* La boulangerie BOBY de CHAMPEY a arrêté les tournées de pain sur la commune d'ACCOLANS le 14 Septembre 2019.

La boulangerie La Mie Pain Pain de COURCHATON fera la tournée de pain dans un premier temps les mercredis, vendredis et dimanche à partir du 2 octobre 2019.

Les personnes souhaitant se faire livrer du pain en pas de porte doivent interpeler la Boulangerie à COURCHATON.

* Cimetière : les thuyas du cimetière sèchent, une journée de nettoyage aura lieu prochainement pour les évacuer.

* Après de nombreuses relances, la sortie secondaire de la fosse septique de la salle de convivialité a été placée le mardi 13 août 2019 par la société BILLOTTE de GRANGES LE BOURG.

Les activités estivales se sont très bien déroulées et ont rassemblé beaucoup de monde.

* Le vendredi 11 octobre 2019, la soirée réservée à la sensibilisation aux gestes de 1er secours avec Noëlle et Raoul prévue initialement le vendredi 13 septembre est reportée au vendredi 11 octobre 2019 à 19h00 à la salle de convivialité.

Veillez vous inscrire en mairie.

Madame Le Maire clôt la séance à 20h15.